

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Jeudi 15 décembre 2022

L'an deux mille Vingt et Deux le Quinze Décembre à 18 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Jean-François DUFOUR est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Stéphane Jambois (suppléant de Béatrice LEJEUNE), Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, , Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Myriam DEBRAINE (suppléante Laurent DELAERE), Sandra PLOMION, virginie DUBOSC (suppléante Martial DUFLLOT), Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Monette-Simone VASSEUR, , Hubert PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Catherine HERAULT (suppléante de Henry GAUDISSERT), Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean LEVOIR, Joëlle CARBONNIER, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Patricia HIBERTY, Martine MAILLET, , Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, , Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET (arrivé au dossier n°5), Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON Farida TIMMERMAN, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD (départ au dossier n°11), Grégory NARZIS, Mehdi RAHOU, , Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée MARINHO Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX.

Excusés :

Jean-Pierre SENECHAL Dominique DUPILLE, Régis LANGLET, Laurent LEFEVRE, Marcel DUFOUR, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Peggy CALLENS

Pouvoirs :

Franck PIA représenté par Caroline CAYEUX
Gregory PALANDRE représenté par Christophe TABARY
Jean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDIN
Noël VERCHAEVE représenté par Dominique DEVILLERS
Philippe ENJOLRAS représentée par Antoine SALITOT
Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON
Guylaine CAPGRAS représenté par Philippe VIBERT
Valérie GAULTIER représenté par Dominique CORDIER
Mamadou LY représenté par Jacques DORIDAM
David MAGNIER représenté par Claire BEUIL
Christophe GASPART représenté par Lionel CHISS
Yannick MATURA représenté par Victor DEBIL-CAUX
Ludovic CASTANIE représenté par Loïc BARBARAS
Vanessa FOULON représentée par Cédric MARTIN
Halima KHARROUBI représentée par Catherine THIEBLIN
Leila DAGDAD représentée par Marianne SECK (à partir du dossier n°11)

Date de la convocation : le 9 décembre 2022 - Date d'affichage : le 22 décembre 2022

Nombre de présents :

77 du dossier n° 1 au dossier n°4
78 du dossier n° 5 au dossier n°10
77 à partir du dossier 11

Nombre de votants :

92 du dossier n° 1 au dossier n°4
93 à partir du dossier n°5

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le jeudi 15 décembre 2022 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

001 - Plan de sobriété énergétique de la ville de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le plan de sobriété énergétique de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dont les mesures s'organisent selon les quatre axes suivants :

- Axe 1 : sensibiliser les acteurs pour un engagement collectif en faveur de la sobriété énergétique ;
- Axe 2 : encourager les mobilités alternatives à la voiture afin de réduire la consommation de carburant ;
- Axe 3 : réduire la consommation des fluides par des mesures antigaspillage ;
- Axe 4 : réduire la consommation des biens par des mesures antigaspillage

002 - Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes – hommes

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2021.

003 - Tableau des effectifs

Les membres du conseil communautaire approuvent **à la majorité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires comme suit :

- la suppression des 72 postes vacants (non pourvus) susvisés au 31 décembre 2022 (point 1) ;
- de la création des 4 postes susvisés à la date du conseil et de la suppression des 3 anciens postes au 31 décembre 2022, sauf indications contraires, et de la modification du temps de travail du contrat de projet.

004 - Régime Indemnitaire modificatif - indemnités pour travaux supplémentaires (IFTS) - Professeur d'enseignement artistique

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** de compléter le régime indemnitaire de la collectivité afin d'instaurer la possibilité de verser des indemnités pour travaux supplémentaires (IFTS) aux professeurs d'enseignement artistique chargés de direction.

005 - Instauration du forfait mobilités durables

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'instauration du forfait mobilités durables, selon le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public. Conformément à l'article L3261-1 du code du travail, il est également applicable aux agents de droit privé (contrats PEC, apprentis...) des collectivités territoriales et des établissements publics relevant de la fonction publique territoriale, dans les conditions définies par le décret n°2020-1547.

Le montant du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 € par an.

006 - Relais petite enfance – approbation du projet de fonctionnement 2022 / 2026 et conventionnement avec la caisse d'allocations familiales (CAF)

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le renouvellement du fonctionnement du « relais petite enfance » (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les familles et les professionnels, pour l'obtention de l'agrément de la caisse d'allocations familiales (CAF).

007 - Approbation du lancement du programme «engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé» (ETEHC)

Monsieur Charles LOCQUET ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le lancement du programme «engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé» ETEHC

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la participation financière de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 10 280 € TTC, tel qu'inscrit au budget 2023 du service habitat (l'action est co-financée par l'ANAH à hauteur de 50%, directement auprès de l'ADIL de l'Oise.)

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente à signer la convention conclue avec l'ADIL de l'Oise et ses futurs avenants.

008 - Habitat public – aides à la pierre – programmation 2022

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la programmation de logements pour l'année 2022, ce programme, fait état de 17 projets conduits sur 7 communes de l'agglomération et par 5 bailleurs sociaux, représentant un total de 301 logements locatifs sociaux de catégories PLAI (130 logements), PLUS (96 logements), PLS (68 logements), et 7 logements PSLA (accession) ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à prendre toute décision d'attribution de subventions « aides à la pierre » relative à ce programme pour l'année 2022 ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à prendre toute décision d'attribution de subventions complémentaires proposées par l'agglomération du Beauvaisis relative au programme pour l'année 2022 ;

009 - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** les changements au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, comme suit : monsieur Jean-François DUFOUR devient titulaire en lieu et place de monsieur Frédéric GAMBLIN, qui devient suppléant.

010 - Budget principal - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées pour l'année 2023

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la neutralisation à hauteur de 75% des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées pour 2023 et dans la limite de 1,6 Millions euros ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** l'autorité territoriale à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

011 - Rapport d'orientations budgétaires 2023

Les membres du conseil communautaire ont débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2023.

012 - Budget annexe assainissement et zone de Beauvais-Tillé 2022 - décision modificative n°1

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** la décision modificative n°1 du budget annexe zone de Beauvais Tillé arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles (opérations réelles)	- 600 €	- €
Propositions nouvelles (opérations d'ordre)	0 €	- 600 €
Total :	- 600 €	- 600 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles (opérations réelles)	600 €	- €
Propositions nouvelles (opérations d'ordre)	- 600 €	- €
Total :	0 €	0 €

013 - Autorisation des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2023 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022

014 - Besoin de financement - définition du cadre annuel de la délégation du conseil communautaire à la Présidente

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2023 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022

015 - Adoption du projet de territoire approfondi du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le projet de territoire approfondi du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Beauvaisis qui comporte 4 axes comme suit :

- AXE MAJEUR 1 : créer les conditions d'un territoire d'équilibre entre urbain et rural ;

- AXE MAJEUR 2 : développer l'attractivité du territoire ;

AXE MAJEUR 3 : promouvoir la transition écologique ;

AXE MAJEUR 4 : participer à l'animation territorial en grand Beauvais.

016 - Adoption de la convention de mise en œuvre du projet de Territoire - pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Beauvaisis entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la convention territoriale pour la mise en œuvre du projet de territoire du PETR du Grand Beauvais, conformément à l'article L.5741-2 du CGCT, pour la mise en œuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant :

- Les missions déléguées au PETR par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), conseils départemental et régional pour être exercé en leur nom ;
- La durée, l'étendue et les conditions financières des délégations ;
- Les conditions dans lesquelles les services des EPCI, conseils départemental et régional sont mis à disposition du PETR ;
- Un volet portant sur l'intégration fonctionnelle et les perspectives de mutualisation entre les EPCI qui le composent.

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la présidente à signer la convention précitée avec le PETR ;

017 - Convention de veille foncière entre l'établissement public foncier local de l'Oise (EPFLO) et la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur le quartier "Argentine centralité

Mesdames Brigitte LEFEBVRE et Claire BEUIL ne prennent pas part au vote

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue de la mise en œuvre d'une veille foncière, dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, la commune de Beauvais souhaite renforcer la centralité du quartier Argentine grâce à l'installation de nouveaux équipements publics et à la réorganisation des commerces.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice - président délégué à signer la convention de veille foncière annexée à la présente délibération.

018 - Modification du plan local d'urbanisme de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le lancement de cette procédure de modification du PLU de Beauvais ;

-

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier (y compris le recours au cabinet Arval, missionné par la CAB dans l'accompagnement des procédures d'adaptation des PLU de ses communes membres d'ici à l'approbation du PLUi).

019 - Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le lancement de cette procédure de modification simplifiée du PLU ;

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** de valider les modalités de la concertation :

- mise à disposition du dossier et d'un registre pour recevoir les observations du public à l'agglomération du Beauvaisis durant un mois aux heures d'ouverture au public ;
- au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, information du public par voie d'affichage à la mairie et publication d'un avis dans un journal local (édition de l'Oise) ;
- d'habiliter madame la présidente ou le vice président délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

020 - Engagement de la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Savignies

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'engager la procédure de modification n°2 du PLU de Savignies ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer l'ensemble des pièces et actes administratifs nécessaires à la conduite de la procédure.

021 - Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bailleul-sur-Thérain

Il est proposé au conseil communautaire :

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bailleul-sur-Thérain ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la Présidente à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bailleul-sur-Thérain.

022 - Désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée AB N°5 (parc des eaux) à Beauvais en vue de son déclassement

Les membres du conseil communautaire constatent **à l'unanimité** que la parcelle AB n°5 n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de prendre acte du déclassement de cette parcelle du domaine public par la commune de Beauvais pour permettre sa cession.

023 - Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit au titre de l'année 2023

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** les termes de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à procéder au versement des fonds selon les modalités prévues à l'article 6 de la convention d'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit.

024 - Modification du règlement intérieur des déchetteries du territoire de l'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** le nouveau règlement intérieur des déchetteries intercommunales. A compter du 1^{er} janvier 2023, une nouvelle tarification, pour l'accès des professionnels aux déchetteries intercommunales est instaurée, avec la création d'un nouveau tarif à 10 € en plus de celui de 20 € existant actuellement, ainsi que le volume autorisé de déchets à déposer par les professionnels passant de 15m³ par semaine à 10 m³.

025 - Convention de groupement de commande créé entre la CAB et le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) pour la conclusion d'un marché public permettant la mise à disposition d'une déchetterie, la fourniture de bennes, et le transport des déchets vers les exutoires sur le secteur Sud du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice- président délégué à signer la convention de groupement de commande avec le syndicat mixte du département de l'Oise. La convention prévoit que le SMDO sera coordonnateur du groupement de commande et aura pour missions :

- la définition des prestations ;
- le recensement des besoins tels que déterminés par les membres du groupement ;
- le choix de la procédure ;
- la rédaction du cahier des charges et la constitution du dossier de consultation des entreprises ;
- la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence ;

026 - Environnement - Assainissement - Participation pour le financement de l'assainissement collectif - Tarifs 2023

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les tarifs de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) 2020 prévue à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, et dont le montant doit être limité à 80 % du coût d'une installation d'épuration individuelle.

027 - Environnement - Assainissement - Surtaxe assainissement collectif - Tarifs 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'appliquer une augmentation sur la surtaxe sur la ville de Beauvais de 0,9000 € HT par an sur la part fixe et de 0,0966 HT/m³ sur la part variable, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;

•

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'appliquer une augmentation sur la surtaxe des communes relevant du contrat CAB26 avec traitement sur la station d'épuration de Beauvais de 0,0519 € HT/m³, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'appliquer une augmentation sur la surtaxe des communes relevant du contrat CAB26 avec traitement propre de 0,0092 € HT/m³, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de ne pas faire évoluer les surtaxes des communes de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Laversines et Hermes en 2023, en attendant la fixation de la valeur cible.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix de l'assainissement collectif sur le territoire de l'agglomération s'échelonnera alors de 2,25 à 3,84 € TTC par m³.

028 - Environnement - Assainissement - Contrôles assainissement collectif - Tarifs 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023, un tarif du contrôle dans le cadre des ventes de biens immobiliers, comme suit :

	Montant (HT)	Montant (TTC)
Contrôle vente et réalisation du certificat de conformité	150 euros	165 euros
Demande de duplicata du certificat de conformité (mail, courrier...)	15 euros	16,5 euros

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de modifier le règlement d'assainissement afin d'y intégrer cette modification ;

029 - Environnement - Assainissement - Accueil matières de vidange - Tarifs 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2023, le tarif de dépotage et de traitement des matières de vidange à 15,75 € HT par tonne.

030 - Environnement - Assainissement - tarifs branchements 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, comme suit et avec effet au 1^{er} janvier 2023 les tarifs de branchement :

	Tarifs (TTC)
Branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur	1 418 €
Branchement au réseau eaux usées réalisé isolément	1 728 €
Branchement au réseau d'eaux pluviales, branchement supplémentaire au réseau d'eaux usées ou modifications de branchement pour des raisons de convenance personnelle facturés au coût réel des travaux.	Coût réel des travaux

031 - Environnement - Assainissement - tarifs prestations en régie 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, comme suit, le nouveau barème horaire des prestations réalisées en régie pour le compte de tiers :

	Tarifs (H.T.)
Hydrocureur :	127,70 €
Fourgonnette :	27,84 €
Personnel d'encadrement :	28,19 €
Agent d'exécution :	24,37 €

Ce nouveau barème, auquel viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 20 %, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2023.

032 - Environnement - assainissement - eaux pluviales - programme pluvial 2022 (4ème tranche)

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** une quatrième liste des travaux au titre du programme d'investissement pluvial 2022 comme suit :

- **Bailleul-sur-Thérain** : Rue de Beauvais – Fraisage de la canalisation suite aux inondations de 2021 en lieu et place des travaux délibérés le 13 juillet 2022 par la commune

- **Crèvecœur-le-Grand** : Complément aux travaux de création d'un bassin de gestion Place Fournier – Terrassement et évacuation de terres polluées découvertes lors des travaux de réalisation ;

- **Guignecourt** : Rue de l'Eglise - Doublement des dispositifs d'engouffrement - **opération annulée**

033 - Environnement - assainissement - service public d'assainissement non collectif - réévaluation des redevances et des frais de gestion - tarifs 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de fixer les nouveaux tarifs du service public d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant proposé en € HT	Montant proposé en € TTC
Contrôle de conception et d'implantation des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	98,14	107,95
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	98,14	107,95
Contrôle de diagnostic initial ou dans le cadre d'une vente	115,46	127
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	103,92	114,31
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5% du montant de la facture d'entretien	

Les nouveaux tarifs, auxquels viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 10 %, s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023.

034 - Environnement - assainissement - renouvellement du dispositif d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de reconduire le dispositif d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour une période de 2 ans avec les mêmes conditions d'obtention de l'aide, avec une limitation à 10 réhabilitations par an pour un montant plafond d'aide fixé à 6 000 €, soit un budget maximal de 60 000 € par an (budget principal) ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'actualiser le plafond des ressources, pour le taux d'aide à 60 %, concernant les propriétaires occupants dont les ressources leur permettraient de prétendre à un logement locatif social de type PLUS.

035 - Avenant n°2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service de distribution d'eau potable

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service de distribution d'eau potable du Syndicat des Eaux de Litz, suite à la mise en place par la communauté d'agglomération du Beauvaisis de l'alimentation du réservoir de Litz par camion-citerne en provenance de Beauvais. Cet avenant vise à renouveler le contrat de Litz.

036 - Mission de l'enseignement supérieur – Règlement de l'appel à projets 2023 « bourse aux initiatives et projets étudiants » BIPE

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de valider le règlement de l'appel à projets 2023 « bourse aux initiatives et projets étudiants » BIPE, pour l'année 2023, règlement stipulant : les objectifs de la BIPE, l'éligibilité des projets, la nature de l'aide, le dossier de demande de subvention, les obligations du bénéficiaire de l'aide financière, les sanctions, l'assurance, la procédure et le calendrier ;

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité la composition du comité de sélection composé de la présidente de la CAB (représentée par le 1^{er} vice-président), des élus dont les délégations ont en charge l'enseignement supérieur, le développement économique et le numérique, du directeur du service développement économique et de la chargée de mission enseignement supérieur.

037 - Enseignement supérieur – Convention-cadre pluriannuelle 2023-2026 UniLaSalle

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention-cadre avec UniLaSalle Beauvais qui a pour objectif, formuler des ambitions communes, d'en faire émerger les synergies tout en centralisant les demandes d'UniLaSalle relatives au développement de son campus. Ces nouvelles pratiques permettraient davantage de fluidité et de coordination entre les services de la CAB d'une part et l'établissement d'enseignement supérieur d'autre part.

038 - Innovation- Attribution d'une subvention au cluster territorial d'innovation Beauvais Rev'Agro et signature d'une convention pluriannuelle 2023/2025

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 €/an (sur une durée de 3 ans) à l'association Beauvais qui a pour objectif d'être et de faire du Beauvaisis un territoire démonstrateur des transitions pour assurer les résiliences agricoles performantes et durables.

39. Conclusion d'une convention-cadre de participation financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer la convention-cadre de participation financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit, et à accepter les devis d'extension émis par le SMOTHD dans la limite des crédits inscrits au budget et tout acte s'y rapportant.

40 - Maladrerie Saint-Lazare - Tarifs de rémunération des guides-conférenciers et médiateurs culturels.

I Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité d'adopter la nouvelle grille de rémunération pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, comme suit :

Tarif horaire brut	Actuellement	Proposition *
Visites guidées semaine	21.60 €	30 €
Visites guidées dimanche, jour férié et nocturne	28.22 €	30 €
Réunion, formation	14 €	15 €

* L'actualisation de la grille sera calée sur l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale.

La séance est levée à 20 heures 55
Fait à Beauvais le 15 décembre 2022
pour extrait conforme,


Caroline CAYEUX

Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis